



CLUB
SPORTIF ET
ARTISTIQUE DE LA
DEFENSE DE
LYON

Section tennis

Jean-Christophe JEANNE

Lyon, le 16 /11/2019

N° /CSADL / tennis

LETTRE

à l'attention des destinataires IN FINE

OBJET : Rappel au règlement de la section Tennis du Club Sportif et Artistique de la Défense de Lyon (CSADLyon)

Chers(es) adhérents(tes),

Il a été récemment constaté une infraction au règlement intérieur de l'activité tennis du CSADL, à savoir, une personne qui était présente sur les courts et qui n'était pas à jour de cotisation pour la saison 2020. Par ailleurs, cette personne était accompagnée d'un invité n'ayant pas souscrit aux modalités relatives à l'invitation de personnes extérieures au club (article 6 du règlement intérieur). La (ou les) personne(s) s'affranchissant (volontairement ou non) de ce règlement s'exposent à deux risques:

- Tout d'abord au fait que les personnes concernées ne seraient pas couvertes par les assurances du club en cas d'accident (même bénin). Leur responsabilité serait donc directement engagée.
- D'autre part, le club étant implanté dans une enceinte du Ministère des armées, les personnes s'y introduisant sans autorisation s'exposent à des poursuites judiciaires prévues par l'article 413-7 du code pénal.

En conséquence, il a été décidé par le responsable de l'activité tennis du CSADL avec l'accord de son président que toute personne souhaitant accéder aux courts de tennis devra se présenter au poste d'accueil afin de procéder à une vérification de son identité. Cette mesure prend effet dès l'envoi de cet e-mail.

Fort heureusement, la majorité des adhérents(es) du club sont dignes de confiance; néanmoins, chacun est appelé à une vigilance permanente afin que ce genre d'évènement ne survienne plus.

Je me tiens entièrement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sportivement.

Site du Csadlyon : <https://www.csadlyon.com/>

Jean-Christophe JEANNE
Responsable de la section Tennis au
CSADL.